



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

**Cession de l'ancien foyer de la Colline à la SA HLM des Deux-
Sèvres et de la Région**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme
Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007

DELIBERATION D20070492

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Cession de l'ancien foyer de la Colline à la SA HLM des Deux-
Sèvres et de la Région**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'ancien foyer de la Colline, très vétuste, est inoccupé depuis plusieurs années et présente aujourd'hui peu d'intérêt pour la Ville de Niort. Afin de favoriser une opération de logement social, la Ville de Niort s'est rapprochée de la SA HLM déjà propriétaire des résidences voisines.

Après une étude de faisabilité par la SA HLM, son Conseil d'Administration a validé sa volonté de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier au prix fixé par le service du domaine soit un montant de 180 000 €.

La recette sera imputée au chapitre 77 – sous-chapitre 711 – compte nature 775 du budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région l'ancien Foyer de la Colline sis 4 rue Beauchamp, cadastré section BY n ° 269 au prix 180 000 € conformément à l'estimation du service du domaine,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir,
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN